

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00252

Numéro SIREN : 401 273 370

Nom ou dénomination : A 2 C I

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 15089

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/10/2018

Numéro de dépôt : 2018/15089

Type d'acte : Acte sous seing privé
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : A 2 C I

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 401 273 370

N° gestion : 1995 B 00252



S.A.R.L. « A 2 C I »

*Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
Siège social : 97/99 Rue des Granges – 25000 BESANCON
401 273 370 RCS BESANCON*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

REÇU PAR COURRIER

Sur la transformation de la S.A.R.L. « A 2 C I »
en Société par actions simplifiée

LE 12 OCT. 2018
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

S.A.R.L. « A 2 C I »

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
Siège social : 97/99 Rue des Granges – 25000 BESANCON
401 273 370 RCS BESANCON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur la transformation de la S.A.R.L. « A 2 C I »
en Société par actions simplifiée**

I \ RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code du Commerce, sur décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Rapport du Commissaire à la Transformation

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Nos travaux ont été effectués sur la base des comptes annuels clos le 30 septembre 2017 en comparaison avec les comptes clos le 30 septembre 2016 ainsi que des éléments portés par ailleurs à notre connaissance, notamment des documents comptables mise à jour à la date du 31 août 2018.

Le capital social s'établit à 20 000 € au 30 septembre 2017.

Les réserves sont constituées de la réserve légale, dotée à hauteur de 10 % du capital conformément à la loi, pour 2 000 € et d'autres réserves pour 95 405 €. Les autres réserves ont progressé par rapport à l'exercice précédent de 5 796 € du fait de l'affectation partielle du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Compte tenu du résultat net au 30 septembre 2017 de + 59 167 €, le montant des capitaux propres au 30 septembre 2017 s'établit à 176 573 € pour un capital de 20 000 €.

Au cours de l'exercice en cours, une distribution de dividende prélevée sur le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 est observée dans les comptes courants des associés. Cette distribution n'impacte pas significativement les capitaux propres.

Sur la base de nos travaux, de nos constats sur les comptes clos le 30 septembre 2017 et des éléments post clôture observés au 31 août 2018, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



II \ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur décision des associés et en application de l'article L. 223-43 du Code du Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Nos travaux ont été effectués sur la base des comptes annuels clos le 30 septembre 2017 en comparaison avec les comptes clos le 30 septembre 2016 ainsi que des éléments portés par ailleurs à notre connaissance, notamment des documents comptables mise à jour à la date du 31 août 2018.

1 - Situation commerciale

Le chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2017 par la S.A.R.L. « A 2 C I » s'élève à 556 K€ contre 473 K€ pour l'exercice précédent soit une progression de 83 K€ (+17,7 %). Au 31 août 2018, le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes s'établit à 472 K€. Ce chiffre d'affaire correspond à onze mois d'activité.

L'excédent brut d'exploitation, qui constitue la ressource fondamentale de trésorerie issue de l'exploitation, est négatif de 131 K€ au 30 septembre 2017 (88 K€ sur l'exercice N-1).

Après résultat financier et résultat exceptionnel peu significatif et d'un impôt sur les sociétés de 19 K€, le résultat se traduit par un bénéfice de 59 K€. La situation des comptes au 31 août 2018 affiche un résultat provisoire positif de 91 K€ (avant dotations aux amortissements, opérations d'inventaire et impôt sur les sociétés).

Rapport du Commissaire à la Transformation



2 - Situation financière

Les ressources durables permettent de couvrir les investissements. Le fond de roulement s'établit à 142 K€ au 30 septembre 2017 et affiche une progression par rapport à l'exercice précédent, celui-ci s'établissant à 100 K€ au 30 septembre 2016.

Le fonds de roulement permet de financer le besoin de trésorerie nécessaire à l'activité : il s'agit du besoin en fond de roulement. Le besoin en fonds de roulement est la mesure des ressources financières qu'une entreprise doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses et recettes d'exploitation nécessaires à la production) et aux encaissements (commercialisation des biens et services) liés à son activité.

Son importance dépend de la longueur du cycle d'exploitation, de la valeur ajoutée intégrée à chaque stade de ce cycle, de l'importance et de la durée de stockage des matières premières/conditionnements, des encours de production et des produits finis, et des délais de paiement accordés par les fournisseurs ou consentis aux clients.

Au 30 septembre 2017, nous constatons un excédent de dettes sur le financement des créances inscrites à l'actif du bilan, il en résulte un excédent du financement de l'exploitation de 114 K€ (123 K€ au 30 septembre 2016).

Compte tenu d'un fond de roulement positif et d'un excédent du financement de l'exploitation, la société dispose d'une trésorerie positive. Elle s'établit au 30 septembre 2017 à 256 K€ et progresse par rapport à l'exercice précédent de 33 K€.

3 - Evolution prévisible

Les éléments comptables au 31 août 2018 affichent une trésorerie positive de 204 K€. Compte tenu des affirmations que nous avons obtenues sur cette situation au 31 août 2018, aucun élément n'est susceptible d'altérer la structure financière observée sur la clôture des comptes clos le 30 septembre 2017.

Nous n'avons relevé, ni eu connaissance d'aucun élément chiffré post-clôture susceptible de remettre en cause l'analyse financière évoquée ci-dessus, et de ce fait de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations de notre part.

Fait à Besançon,
Le 8 octobre 2018

Génération Audit Expertise
Le Commissaire à la Transformation



Damien SARRON
Commissaire aux Comptes inscrit

Rapport du Commissaire à la Transformation



KPMG Entreprises
Bureau de Besançon
Temis Center 2
9 avenue des Montboucons
CS 71557
25009 Besançon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 81 41 70 10
Télécopie : +33 (0)3 81 41 70 49
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf : LM/MA - 1281

Greffe du tribunal de commerce
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

Besançon, le 10 octobre 2018

REÇU PAR COURRIER

LE 12 OCT. 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

SARL A2CI
Transformation en SAS
Dépôt du rapport du commissaire à la transformation

Maître,

Dans le cadre du projet de transformation de la SARL A2CI en SAS, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Original du rapport du commissaire à la transformation,
- Chèque de 15.44 € en règlement.

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Laurent Mouillet
Associé, Directeur Besançon

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6820Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

